



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

REÇU EN PREFECTURE

Le 05 août 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20250801-D20250009710-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 26

de Votants : 28

Dont vote par procuration : 2

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.00097/2025 du 01/08/2025

L'an deux mille vingt cinq, le premier août, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 25 juillet 2025, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (26)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Inayat KASSIM (8ème adjointe au Maire), Mme Nourinya LOUOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Zoufati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSE (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), Mme Nadjati SAÏDOU COMBO (Conseillère municipale)

Absents : (21)

Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), M. Djamaïdine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), M. Mounib SOILIHI MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOIROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

Absents excusés : (0)

Procuration : (2)

Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire) donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUDHOIR, Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Rabianti MVOULANA

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Soiyinri MHOUDHOIR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAILA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

OBJET :

**Demande de subvention
DGD pour la rénovation et
le rééquipement de la
médiathèque municipale
Rama M'SA**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 06/08/2025 que la convocation avait été faite le 25/07/2025.

Le Maire.

Considérant qu'à la suite du passage du cyclone Chido, la médiathèque municipale Rama M'SA, située à Passamainty, a subi d'importants dégâts structurels et un endommagement massif de ses collections et de ses équipements ;

Considérant que cet équipement culturel, dont la fréquentation ne cesse de croître, constitue un pilier de la démocratisation de la lecture publique et de l'accès à la culture pour l'ensemble des habitants de Mamoudzou, et plus particulièrement pour les quartiers prioritaires récemment définis ;

Considérant qu'afin de garantir la continuité du service public culturel et de rendre à la population un lieu d'échanges et de savoirs à la hauteur des attentes, la ville de Mamoudzou s'engage dans un projet de :

- **Rénovation structurelle** (toitures, menuiseries, étanchéité) ;
- **Rééquipement technique** (mobilier, postes multimédias, fonds documentaires sinistrés) ;
- **Réaménagement des espaces** (accessibilité, mobilier modulable, zones jeunesses et espaces de lecture silencieuse).

Considérant que dans ce contexte, la ville sollicite le soutien de l'État au titre de la **Dotation Globale de Décentralisation** 2025 à hauteur de 300 763,33 €, afin de financer partiellement ces travaux prioritaires ;

Considérant que la part de la ville reviendrait à 75 190,83 € ;

Considérant que l'obtention de cette subvention permettra à la collectivité de lancer dès l'automne prochain les marchés de travaux et de restituer à tous les mahorais un équipement culturel rénové, moderne et sécurisé ;

Considérant que cette subvention est essentielle pour mener à bien ce projet pilier du rayonnement culturel de Mayotte ;

Considérant le plan de financement prévisionnel (ce plan de financement est effectué sur la base du modèle fourni par la DAC) :

Ce plan de financement prévisionnel doit être complété pour les projets immobiliers (construction, rénovation, restructuration, extension et mise en accessibilité)									
Pour rappel, la collectivité doit apporter au moins 20 % du financement									
Bénéficiaire du projet					Collectivité de Mayotte (Mairie de Mamoudzou)				
Intitulé du projet					Médiathèque Municipale RAMA MSA				
Date d'élaboration du plan de financement prévisionnel					27/06/2025				
DEPENSES (€ HT)					RESSOURCES (€ HT)				
Descriptif		Montant HT			Descriptif		Montant HT		%
Etudes (faisabilité, sols, choix de site, réseau lecture publique, programmation architecturale...)		23 096,16 €							
Honoraires (maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle technique, coordinateur santé/sécurité, coordinateur pilotage de chantier...)		32 078,00 €							
Travaux (estimatif APD)		320 780,00 €							
Déménagement		- €							
...		- €							
		- €							
TOTAL PREVISIONNEL		375 954,16 €							
					Fonds propres		75 190,83 €		20%
					Etat - DGD		300 763,33 €		80%
					Etat - DSIL		- €		0%
					Département		- €		0%
					Région		- €		0%
					FEDER		- €		0%
					LEADER		- €		0%
					Autre		- €		0%
					TOTAL PREVISIONNEL		375 954,16 €		100%
TOTAL GENERAL		375 954,16 €			TOTAL GENERAL		375 954,16 €		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : d'approuver la demande de subvention au titre de la **Dotation Globale de Décentralisation** (DGD) 2025 à hauteur de 300 763, 33 €.

Article 2 : d'inscrire les recettes au budget communal.

Article 3 : d'inscrire les dépenses afférentes au budget communal.

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 04/08/2025

Le Maire

Abstention (0) :

Contre (0) :